

Un modèle d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, reconnu d'utilité publique

Le réseau Initiative France contribue à la croissance économique et à la création d'emplois durables dans le pays avec plus de 16 000 créations ou reprises d'entreprises financées annuellement. Les entrepreneurs accompagnés créent ou consolident environ 40 000 emplois au moment du financement. Cela en fait le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprises. Le modèle est fondé sur un double appui aux nouveaux entrepreneurs :

► **Le prêt d'honneur** est accordé à titre personnel, sans intérêt ni garantie. Il renforce les fonds propres de l'entrepreneur et lui facilite l'accès à un emprunt bancaire. L'expertise conduite en amont par la plateforme Initiative pour l'octroi de ce prêt éclaire l'entrepreneur sur les forces et les fragilités de son projet. Avec sa vision plurielle et son écoute attentive de l'entrepreneur, le comité d'agrément affine l'analyse et valide le besoin de financement adéquat. Cette préparation approfondie met l'entrepreneur en confiance et rassure les banques.

► **L'accompagnement** des nouveaux entrepreneurs se poursuit jusqu'au remboursement du prêt, pendant trois à cinq ans. Les rencontrer, analyser avec eux leurs résultats, les écouter, les inviter à participer à des échanges entre chefs d'entreprise, à des formations, à rejoindre des réseaux locaux, c'est la mission des plateformes. Au moins 8 000 nouveaux entrepreneurs Initiative bénéficient chaque année d'un parrainage. Des chefs d'entreprise et des cadres se mobilisent pour leur transmettre des méthodes et des réflexes d'entrepreneurs, leur permettre de développer leur confiance en eux et leur donner envie d'oser aller de l'avant.

L'efficacité du modèle tient également à la grande proximité du réseau avec les entrepreneurs grâce à l'assise territoriale et partenariale de chacune des 228* plateformes Initiative qui composent le réseau et couvrent l'ensemble du territoire français.

* au 1^{er} janvier 2015

5 bonnes
raisons
pour
vous engager dans
la plateforme qui
vous a fait confiance
au moment de la création de votre entreprise

Conception et réalisation : Edire - 01 47 70 77 00 - edire@edire.fr

1 Vous retrouvez un réseau familial, accueillant et bienveillant

Il y a quelques années, vous avez créé ou repris votre entreprise avec l'appui de la plateforme Initiative de votre territoire. Vous avez été accompagné dans votre réflexion et obtenu un prêt d'honneur, ce qui a facilité vos débuts d'entrepreneur. En vous engageant au sein de la plateforme, vous rejoignez une équipe que vous connaissez et un réseau à la fois professionnel et altruiste.



2 Vous soutenez à votre tour les nouveaux entrepreneurs

Vous avez expérimenté les services de la plateforme. Vous vous souvenez de l'importance d'avoir eu un regard extérieur, d'avoir pu échanger avec les membres du comité d'agrément, avec d'autres entrepreneurs et peut-être avez-vous reçu l'appui d'un parrain. Aujourd'hui, de jeunes entrepreneurs ont besoin de ce même soutien : votre expérience leur sera très utile. Votre engagement a du sens : il est concret et visible.

3 Vous choisissez la manière dont vous souhaitez vous impliquer

À vous de déterminer avec la plateforme le mode d'engagement qui vous conviendra et votre degré d'investissement. En tant qu'administrateur, vous contribuerez à la stratégie de la plateforme. Pour agir sur la solidité du tissu des jeunes entreprises locales, vous participerez au comité d'agrément. Devenir parrain vous permettra d'être proche des nouveaux entrepreneurs et de leur transmettre les clés de la réussite. Vous pouvez aussi adhérer ou contribuer financièrement.

4 Vous intégrez un réseau local pragmatique et actif

Une plateforme Initiative est un lieu privilégié d'échanges entre les acteurs économiques locaux. Réunis autour d'un enjeu commun, ils tissent des relations solides entre eux. En rejoignant la plateforme, vous approfondissez vos liens avec le territoire et vous pouvez initier de nouvelles coopérations.



5 Vous bénéficiez de réductions d'impôts

La plupart des plateformes Initiative disposent de l'agrément fiscal permettant aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts. Les entreprises peuvent déduire de leur impôt 60% du montant de la somme versée dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires. Les particuliers, quant à eux, peuvent profiter de réductions d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant de leurs dons dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES SUR

www.initiative-france.fr

228* plateformes locales

22 coordinations régionales

1 coordination nationale

* au 1^{er} janvier 2015

Votre plateforme